

le mercredi 12 mai 2004

10 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. S. Graham :

50, *Loi sur le curateur public.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Branch donne avis de motion 93 portant que, le mardi 18 mai 2004, appuyé par M^{me} Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents relatifs au décret en conseil 2004-121 concernant le retrait de terrains au Camp minier de Bathurst à la prospection et au jalonnement pour tous les minéraux, à l'exception du charbon et de la potasse, et ayant trait à l'autorisation du travail de mine, de la prospection et de l'exploration minière des terrains au Camp minier de Bathurst soustraits à la prospection et au jalonnement par Noranda Inc. et Slam Exploration Ltd., y compris la correspondance, les lettres, les notes de service, les courriels, les télécopies, les rapports, les analyses, la recherche, les conseils, les recommandations et les droits d'exploration ainsi que tout autre droit, du 1^{er} janvier 2003 au 13 mai 2004.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Holder.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. Betts, à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, M. Lamrock propose ce qui suit :

que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure habituelle d'ajournement quotidien afin de continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation en Comité des subsides.

La question proposée, cinq parlementaires se lèvent à leur place; conformément au paragraphe 34(2) du Règlement, la motion est réputée retirée.

Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 85 (7 mai 2004);
documents demandés dans les avis de motion 86 et 90 (11 mai 2004).